

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023**

à 20 H 30

### **Conseil Municipal :**

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers

Convocation par mail en date du 17 février 2023

Mme Nataly MATHE est nommée secrétaire de séance.

Avant d'énumérer l'ordre du jour, Mme Annie LE MOUELLIC indique que les plantations à la Cité Renaud ont été faites cette semaine par nos agents. C'est très bien.

M. le Maire signale que les gabions prévus ne seront pas mis. Il faut par contre racheter quelques forsythias pour compléter.

M. le Maire revient à l'ordre du jour et énumère les délibérations à prendre et les questions diverses à voir :

### **Délibérations:**

- **Détermination des conditions d'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de M. Didier RYSSSEN de sa fonction de 2ème adjoint**
- **Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de M. Didier RYSSSEN de sa fonction de 2ème adjoint, modification du tableau de classement des adjoints**
- **Indemnités de fonction du nouvel adjoint**
- **Actualisation des commissions municipales et création comité de pilotage : Vitraux de l'église**
- **Contrat à durée indéterminée (20h BIBLIO - AIDE ADM et INFORMATIQUE - VAB - site internet)**
- **Modification de l'adresse impasse du Neuf Bourg (2 maisons)**
- **Rajout à la liste passages surbaissés du 30 rue de la Neuville.**

**Questions diverses: fête de la musique, fleurissement**

## **Délibération N°18 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2023 - validation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2023.

## **Délibération N°19 - Détermination des conditions d'élection d'un nouvel adjoint à la suite de la démission de M. Didier RYSSSEN de sa fonction de deuxième adjoint**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Didier RYSSSEN de sa fonction de 2<sup>ème</sup> adjoint du Conseil Municipal, par courrier du 13 janvier 2023. Cette démission a été acceptée par le Sous-Préfet de Reims, par courrier en date du 14 février 2023.

Conformément à l'article L. 2122-14 du CGCT, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance.

Pour procéder au remplacement de M. Didier RYSSSEN et en application de l'article L 22122-2 du CGCT, M. le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste.

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de**

- conserver** le même nombre d'adjoints à savoir 3 (trois).
- pourvoir** au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat.
- entériner** que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 2<sup>ème</sup> adjoint.
- acter** les éléments sus cités avant les opérations de vote.

## **Délibération N°20 - Election d'un nouvel adjoint en remplacement de la démission de M. Didier RYSSSEN 2ème adjoint, démissionnaire de son poste d'adjoint - PV articles L.2122-7, L.2122-7-2, L .2122-8 du CGCT Modification du tableau de classement des adjoints**

Après avoir déterminé les conditions d'élection d'un nouvel adjoint (délibération n°19/ 2023), Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur GOUAULT Jean-Jacques, Maire, a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des quinze sièges à pourvoir ayant été successivement pourvus à la date du 15 mars 2020, consécutivement au renouvellement général du Conseil, ainsi qu'à la date du 14 février 2023, date d'enregistrement de la démission formelle de Monsieur Didier RYSSSEN ayant pour effet d'incorporer immédiatement Monsieur Franck COPITET au sein de la collectivité.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Mme Nataly MATHE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 1.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Frédéric CHARTON
- Mme Georgina COPITET

ELECTION DU 2 <sup>ème</sup> ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ELU DEMISSIONNAIRE						1er TOUR DE SCRUTIN	
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	BULLETS OU NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES DECLARES NULS	BULLETS BLANCS	SUFFRAGES EXPRIMES RECENSES	MAJORITE ABSOLUE RESULTANTE	CANDIDATS	
						M. Jean-Pierre PALADINI	M. Luc APPERT
						SUFFRAGES	SUFFRAGES
0	15	0	0	15	8	3	12

## 2<sup>ème</sup> ADJOINT CANDIDAT ET DÉSIGNÉ

**M. Luc APPERT** a été proclamé Adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions. Il a pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

## MODIFICATION SUBSIDIAIRE DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES 3 ADJOINTS

1er adjoint                    Marianne LECOMTE (inchangé)  
 2<sup>ème</sup> adjoint                    Luc APPERT (intégration)  
 3<sup>ème</sup> adjointe                    Gina BUCHE (inchangé)

## Délibération N°21 - Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Considérant que le nouvel adjoint est délégué pour exercer, à compter de son élection, les fonctions relatives à la gestion des travaux de voirie (suivi des travaux, bornages, ...), de l'urbanisme (suivi des demandes de renseignements et d'autorisations d'urbanismes).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :**

- **que** le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire et les deux autres adjoints ;
- **que** le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 19.80 % suivant le montant de référence soit 797.05 euros Bruts comme l'adjoint démissionnaire ;
- **de procéder** automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

## Délibération N°22 - Actualisation des commissions municipales et création d'un comité de pilotage pour les vitraux de l'église

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- DÉCIDE** d'actualiser les commissions municipales, notamment avec la démission de M. Didier RYSSSEN et l'installation de M. Franck COPITET en tant que conseiller municipal

Intitulé	Attributions	Membres	
		Président(e)	Membres
commission n°1	Finances	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne BUCHE Gina DESSERTENNE Arnaud CHONION Emmanuel CHARTON Frédéric PALADINI Jean-Pierre APPERT Luc
commission n°2	Urbanisme et Développement durable (économique, écologique et social)	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne COPITET Georgina CHARTON Frédéric APPERT Luc MATHE Nataly COPITET Franck RENARD Francis CAILLIARD Didier
commission n°3	Communication	CHONION Emmanuel	BOUCKSOM Isabelle CHARTON Frédéric JORDA Jérôme BASSEET Sandra HUET Laure CORPART Sonia
commission n°4	Arbre de Noël et Paques	BUCHE Gina	HUET Laure LE MOUELLIC Annie LE MOUELLIC Jean-Pierre IGNACZINSKI Céline LOMBARD Odile DESCARRIER Philippe PILLIERE Claudine PILLIERE Alain LUNDY Marie-Claude AVRIL Micheline BOSSERELLE Jean-Claude FRANCOIS Maxence STEFFEN Isabelle ROUVRAY Romuald
commission n°5	Sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs	DESSERTENNE Arnaud	BUCHE Gina CHONION Emmanuel LE MOUELLIC Annie LOMBARD Michel AGUILAR Edouardo PILLIERE Alain GOURIS Maxime

			HUET Laure COPPEE Yannick IGNACZINSKI Céline
commission n°6	Bâtiments communaux et sécurité	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne APPERT Luc FRANCOIS Maxime BUCHE Pascal LUNDY Bernard PALADINI Jean-Pierre
commission n°7	Cimetière et église	LECOMTE Marianne	MATHE Nataly LOMBARD Odile CHARTON Frédéric LUNDY Bernard CAILLIARD Didier
commission n°8	Fleurissement	LECOMTE Marianne	LOMBARD Odile LOMBARD Michel LUNDY Jean-Brice DESWARTVAEGER Frédéric CHEMIN Sylvie BEAUDET Christelle DESCARRIER Philippe VERSIGNY Nathalie RENNEVILLE Corinne GOUAULT Jean-Jacques LE MOUELLIC Annie LUNDY Isabelle GRENIER Corentin IGNACZINSKI Céline ROUVRAY Romuald STEFFEN Isabelle

commission n°9	Bibliothèque	MATHE Nataly	CORPART Sonia GILLET Monique FOUQUEAU Sandrine CASTELLAIN Marylène AGUILAR Edouardo CHONION Emmanuel DE PROFT Léa
commission n°10	Voirie, signalisation et sécurisation	GOUAULT Jean-Jacques	COPITET Georgina APPERT Luc FRANCOIS Maxime BUCHE Pascal COPITET Franck CAILLIARD Didier RENARD Francis BENOIT Jimmy
commission n°11	CCAS	LECOMTE Marianne	BUCHE Gina LOMBARD Odile LE MOUELLIC Annie CHONION Emmanuel LUNDY Marie-Claude THOMAS Maryvonne RENARD Francis
commission n°12	Salle des Fêtes	LECOMTE Marianne	BUCHE Gina LE MOUELLIC Annie APPERT Luc COPITET Georgina
commission n°13	Appel d'offres	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne BUCHE Gina APPERT Luc PALADINI Jean-Pierre COPITET Georgina COPITET Franck
commission n°14	De pilotage Zone le Lohan	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne COPITET Georgina LOMBARD Odile APPERT Luc CHONION Emmanuel FRANCOIS Maxime GILLET Monique DESCARRIER Philippe JORDA Jérôme DESSERTENNE Arnaud CAILLIARD Didier PINIAU Raynald LUNDY Bernard RENARD Francis COPITET Franck BEREHOUC Gaëlle
commission n°15	Vie participative et propreté citoyenne	CHONION Emmanuel	MATHE Nataly CHARTON Frédéric LUNDY Marie Claude LUNDY Isabelle

			DESSERTENNE Arnaud LOMBARD Odile FRANCOIS Maxime PINIAU Christine CANTIN Maëlle GOUAULT Jean-Jacques FRANCOIS Maxence
--	--	--	---

- **DÉCIDE** de créer un comité de pilotage pour les vitraux de l'église

Comité de pilotage n°16	Vitraux de l'église	FRANCOIS Maxime	MATHE Nataly CHONION Emmanuel LOMBARD Odile LECOMTE Marianne CAILLIARD Didier
-------------------------	---------------------	-----------------	---

### **Délibération N°23 - Ajout à la liste des entrées/sorties de garages et des portillons sur les nouvelles constructions à Bétheniville pour la CUGR d'une nouvelle maison**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide** l'ajout de la construction du 30 rue de la Neuville à la liste des nouvelles constructions pour lesquelles un aménagement de voirie est à prévoir par la CUGR :

### **Délibération N°24 - Changement de nom de rue**

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment de secours et postaux, et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,

**après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE :**

- que la portion de rue précédemment dénommée "rue du Neuf Bourg ", comprenant deux habitations numérotées 45 bis et 49 bis, prend le nom de "rue du moulin » et les deux habitations seront numérotées 16 et 18.
- de charger le maire de porter cette dénomination à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

### **Questions diverses et informations municipales**

M. le Maire explique que la délibération pour le nouveau contrat concernant l'agent administratif polyvalent ne se fera pas lors de cette réunion car il a eu des renseignements par une autre commune pour une possible subvention à 60 ou 80 % pour le paiement d'heures complémentaires pendant 5 ans. Il doit revoir ces informations avant la mise en place du nouveau contrat.

Mme Nataly MATHE indique que la Bibliothèque Départementale de la Marne a mis un compte-rendu sur son site avec des photos pour la journée jeux de rôle du samedi 18 février. L'animation

a énormément plu, tous les participants étaient contents.

Mme Nataly MATHE aimerait que la bibliothèque ait un nom car aujourd'hui avec toutes les activités proposées par notre agent, c'est une médiathèque plus qu'une simple bibliothèque. Voir s'il n'y aurait pas un écrivain défunt local.

M. le Maire propose aussi de donner un nom à notre salle des fêtes et même à notre complexe sportif.

A REFLECHIR.

M. le Maire est relancé par le Grand Reims pour l'octroi de subventions à 50 % pour des projets écologiques. Mais M. le Maire souhaite que ces subventions éventuelles soient conservées pour notre futur programme de zone commerciale.

### **En bref :**

Les chemins de l'Association Foncière ont été signés chez le notaire.

Le Notaire de la famille PONSIN pose la question de savoir si la SAFER va préempter sur le terrain. M. le Maire lui a indiqué qu'on était en zone UA et que la SAFER avait validé le PLU donc normalement pas de problème.

Des nuisances sonores ont été rapportées par les riverains du hangar de M. PONSIN concernant la ventilation.

M. le Maire signale que nous allons passer en PLUi c'est-à-dire Plan local d'urbanisme intercommunal : dans ce nouveau plan l'idée serait de remettre en zone agricole le secteur entre la rue de l'éveil et le Hangar et donc de déplacer la zone à urbaniser. ( A VOIR PLUS TARD, ce n'est pas URGENT).

### **Fête de la musique 2023**

M. le Maire rappelle que c'était M. Didier RYSSSEN qui s'en était occupé l'année dernière, que l'évènement avait été un succès. Il souhaite que la manifestation soit reconduite cette année.

M. Jean-Pierre PALADINI annonce que M. Didier RYSSSEN veut bien y participer mais qu'il ne sera pas l'organisateur.

M. le Maire souligne que normalement c'est à la commission fêtes et cérémonies de s'en occuper.

M. Arnaud DESSERTENNE annonce qu'il n'aura pas le temps de s'en occuper mais il peut demander aux membres de sa commission s'il y a des volontaires pour coordonner la manifestation.

Plusieurs idées sont émises par les conseillers notamment demander à M. Mickaël HAGUELON de gérer la partie musique (coordination).

Mme Laure HUET, Présidente de Bétheniville en fêtes, peut voir si des membres de son association veulent participer à l'organisation de la fête de la musique.

Ainsi, si plusieurs associations se regroupaient, cela pourrait se faire.

### **Le cimetière**

Mme Marianne LECOMTE lit la réponse que la commune a faite suite à la lettre d'une administrée qui proposait des travaux pour l'amélioration du cimetière et notamment l'aménagement d'un accès pour les handicapés au cimetière.

M. Maxime FRANCOIS demande pourquoi on n'a pas parlé du plan pluie dans cette lettre.

Une conseillère se propose de compléter la réponse.

### **Journée propreté**

Mme Odile LOMBARD s'inquiète de trouver des cailloux partout dans la zone sportive. Elle avertit qu'il y a des débris par terre partout alors qu'il y a trois poubelles.

Mme Nataly MATHE propose d'« habiller » les poubelles ou au moins de les peindre pour qu'elles soient plus attractives pour les jeunes. Et ainsi qu'ils pensent à jeter leurs ordures dedans plutôt que par terre.

M. le Maire redemande à M. Emmanuel CHONION s'il peut organiser une journée propreté avant septembre par exemple au printemps.

M. Emmanuel CHONION va réunir sa commission pour voir si c'est possible.

### **Le fleurissement**

Mme Odile LOMBARD signale qu'il faut commander sans faute des forsythias pour la cité Renaud.

M. le Maire indique que l'Impasse du Neuf Bourg a été oubliée lors de la réunion de la commission fleurissement ; il faudrait y mettre quelques arbustes.

Mme Marianne LECOMTE annonce que cette année dans les bacs, il y aura des géraniums et un peu de dahlias à l'entrée du village et sur le haricot de la place. La déplantation devrait se faire début mai et une semaine après il y aura la plantation.

Mme Odile LOMBARD pose la question : que faire s'il y a restriction d'eau et qu'on ne peut plus arroser les fleurs.

### **Inauguration du 08 avril 2023**

M. le Maire souhaite qu'une réunion se fasse rapidement entre les associations participant à l'inauguration pour organiser le déroulement de la matinée.

M. Frédéric CHARTON indique que de son côté tout est carré : il fera une séance d'entraînement de BMX de 10 à 12 h00 comme prévu. Il y aura donc des sportifs sur la piste de BMX pour une démonstration.

M. le Maire doit donc revoir le programme avec M. Christophe TERROINE, président du club de

roller.

M. le Maire revient sur les devis de surfacage de la piste de BMX et signale que les montants proposés pour la réfection sont beaucoup trop élevés. Il va voir s'il est possible d'avoir d'autres devis.

M. Maxime FRANCOIS souhaite faire des photos de l'église pour commencer son projet sur les vitraux.

Pour M. le Maire pas de problème, il peut y accéder quand il le veut.

FIN DE LA REUNION A 22h45